



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Réforme des retraites

Question écrite n° 38144

### Texte de la question

Mme Marjolaine Meynier-Millefert interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur les pensions de retraite des sapeurs-pompiers professionnels démissionnaires avant la réforme des retraites de 2010 (loi n° 2010- 1330 du 9 novembre 2010) non encore liquidée à ce jour. En effet, 4 sapeurs-pompiers professionnels en Isère sont très sévèrement impactés par cette réforme. Au-delà de la perte de leurs années de bonification, le décompte de pré-liquidation de leur future retraite CNRACL au moment de leur démission (2008) est de près de 26 % supérieur à celui évoqué en janvier 2020. Cette baisse de pension de la fonction publique est préjudiciable à ces personnes qui se sont dévouées aux autres durant de nombreuses années. Elle souhaiterait savoir s'il est prévu que ce cas particulier et cette perte de revenus soient pris en compte lors de la prochaine réforme des retraites.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marjolaine Meynier-Millefert](#)

**Circonscription :** Isère (10<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38144

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** [Travail, emploi et insertion](#)

**Ministère attributaire :** [Travail, plein emploi et insertion](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 avril 2021](#), page 3247

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)